



Assemblée générale

Distr. générale
6 mai 1999

Original: français

Assemblée générale

Cinquante-quatrième session

Point 117 b) de la liste préliminaire*

**Questions relatives aux droits de l'homme : Questions relatives
aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer
l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales**

Lettre datée du 5 mai 1999, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration de la présidence de l'Union européenne sur la peine de mort en Ouganda publiée le 4 mai 1999 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale.

Le Représentant permanent de l'Allemagne
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Dieter **Kastrup**

* A/54/50.

Annexe

[Original : anglais et français]

Déclaration de la présidence de l'Union européenne sur la peine de mort en Ouganda publiée le 4 mai 1999

L'Union européenne regrette profondément l'exécution de 28 ressortissants ougandais, le 29 avril 1999, et la décision des autorités ougandaises de rompre ainsi le moratoire de fait sur les exécutions capitales que l'Ouganda observait depuis 1996. L'Union européenne regrette que son intervention auprès des autorités ougandaises, en vue de la commutation des peines, n'ait pas été entendue.

L'Union européenne considère que l'abolition de la peine de mort contribue au renforcement de la dignité humaine et au développement progressif des droits de l'homme.

L'Union européenne attache la plus grande importance au respect du droit à la vie proclamé par l'article 3 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

L'Union européenne soutient fermement la lutte contre les crimes et le terrorisme, mais elle ne reconnaît pas l'efficacité de la peine capitale comme instrument de prévention du crime. L'Union européenne est d'avis que le recours à la peine de mort – notamment lorsqu'il revêt une telle ampleur numérique – est susceptible au contraire d'accroître le niveau déjà élevé de la violence en Ouganda.

L'Union européenne oeuvre résolument en faveur de l'abolition universelle de la peine de mort; elle appelle les autorités ougandaises à reprendre le moratoire sur les exécutions capitales.

Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne, la Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et la République tchèque, Chypre, pays également associé, ainsi que les pays de l'Association européenne de libre-échange membres de l'Espace économique européen se rallient à cette déclaration.
